



Distr. Générale

14 juin 1999

Français

Original: Anglais

TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Vienne
19-30 juillet 1999

Rapport national de l'Égypte: résumé

1. L'Égypte estime que l'espace extra-atmosphérique appartient à tous les peuples du globe, que les retombées bénéfiques des techniques spatiales doivent s'étendre à l'ensemble de la population mondiale et que les efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'ONU, de même que les conférences régionales et internationales comme UNISPACE III ont une grande importance et sont salutaires pour tous les peuples. L'Égypte a pris part et continuera de participer à tous les efforts tendant à mettre à la portée de tous les peuples les techniques et applications spatiales, et l'information s'y rapportant.

2. Le présent rapport résume les principales questions sur lesquelles l'Égypte se concentre dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique:

a) L'Égypte est à la charnière de l'Afrique et du Moyen-Orient, et compte aussi parmi les nations en développement. À ce titre, elle souhaite par conséquent étendre la portée des applications et l'utilisation des techniques spatiales afin de permettre aux nations les moins avancées de bénéficier des progrès réalisés dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique;

b) L'Égypte prévoit de mettre en œuvre un ambitieux programme de développement de nature à améliorer les conditions de travail et de logement des agriculteurs qui vivent dans le désert, dans le sud du pays, et à leur permettre de prospérer. Ce programme suppose que l'on développe considérablement l'agriculture et les infrastructures dans ces régions éloignées, et c'est la raison pour laquelle il pourrait largement tirer parti des techniques spatiales;

c) L'Égypte a adopté une stratégie basée sur le développement de son propre potentiel scientifique et technique dans le domaine de l'industrie spatiale. Elle est favorable à la coopération internationale dans le domaine spatial et a la conviction qu'en aidant les nations en développement à faire leurs premiers pas dans le monde des techniques spatiales, l'on pourrait conforter l'aptitude de ces nations à mettre les techniques de pointe à la disposition de leurs peuples respectifs;

d) L'Égypte appelle par conséquent à supprimer ou à réduire l'ensemble des obstacles et des contraintes qui empêchent le transfert des technologies spatiales de pointe vers les États intéressés et à aider ces États à développer leurs programmes spatiaux à des fins pacifiques, ce qui permettrait d'étendre le champ des utilisations des techniques spatiales au service de l'humanité;

e) L'Égypte a toujours eu à cœur d'établir une distinction précise entre l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique qui se trouve au-dessus du territoire de chaque État – cette notion étant l'un des points de droit international qui mobilise la communauté internationale depuis le début de l'ère spatiale et pour laquelle aucune conclusion satisfaisante n'a été trouvée jusqu'ici – de façon à pouvoir préserver les intérêts, la souveraineté et la sécurité des États sans pour autant porter atteinte à la liberté attachée à l'espace extra-atmosphérique, ni à ses utilisations dans l'intérêt de l'humanité entière;

f) L'Égypte s'emploie à renforcer ses liens avec les puissances spatiales et, à cette fin, a déjà signé ou s'apprête à signer plusieurs accords de coopération internationale dans le domaine des techniques spatiales et de la télédétection;

g) En ce qui concerne la télédétection, l'Égypte envisage de mettre en place, en 2000, une station au sol de réception d'imagerie satellite. Ce projet renforcera ses capacités de télédétection et lui permettra d'accéder plus rapidement et à moindre coût à l'imagerie satellitaire et à son utilisation à des fins de développement;

h) En avril 1998, l'Égypte a lancé son satellite de télédiffusion directe "Nile SAT-1" et s'apprête actuellement à lancer le deuxième, "Nile SAT-2". Ces deux satellites doivent desservir l'Égypte, les États arabes et le Moyen-Orient, permettant ainsi à l'Égypte de diffuser son message culturel partout dans le monde.
